
Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la conclusion d'une convention avec la Ville de Neuchâtel dans le domaine de la sécurité publique

Monsieur le président,
Madame, Monsieur,

1. Contexte

Les tâches liées à la sécurité publique sont assurées à Cortaillod par un agent de sécurité publique (ASP) engagé par la Commune. En cas d'absence prolongée, comme c'est le cas actuellement, les tâches attribuées aux communes par la Loi sur la police ne sont plus assurées correctement. Pour remédier à la situation actuelle, un mandat sous forme d'heures de travail a été confié à la Ville de Neuchâtel. Cette solution qui prévoit des patrouilles de deux ASP à raison de 6 heures par semaine est une solution de secours et qui n'est pas satisfaisante dans le temps. Dans ce contexte, le Conseil communal a étudié différentes options en vue d'assurer de manière durable les tâches de sécurité publique.

2. Options étudiées

Les variantes suivantes ont été étudiées.

2.1. ASP engagé par la commune (solution actuelle)

Cette solution présente l'avantage que la sécurité publique reste en main communale. Les charges de personnel, d'équipement et de véhicules sont également à la charge de la Commune. Mais, un seul ASP ne permet pas d'assurer un service durant toute l'année. En cas de vacances, d'accident ou de maladie le service n'est pas assuré. Le Conseil communal n'envisage pas d'augmenter la dotation en personnel de la sécurité publique. Une telle augmentation ne se justifie pas par la taille de la Commune ou par la situation sécuritaire qui prévaut à Cortaillod. A noter que des événements comme ceux survenus au mois de décembre au collège sont du ressort de la Police cantonale et en aucun cas d'un ASP non armé et non formé à gérer ce genre de situation.

2.2. Coopération avec les communes voisines

Une coopération existe depuis de nombreuses années dans le cadre du Conseil régional de sécurité publique du Littoral ouest (CRSP). L'élément le plus concret de cette collaboration consiste en patrouilles communes le week-end en été, le long du Littoral. Un projet de création d'un pool est en cours de réflexion, mais jusqu'à ce jour rien de tangible n'est sur la table. Une solution semblable avait été testée il y a une dizaine d'années ; elle s'est heurtée à des problèmes de hiérarchie entre les ASP et de priorité entre les tâches du pool et les tâches communales. Cette solution n'est donc pas encore assez mûre pour être envisagée. De plus, Cortaillod devrait disposer d'un ASP qui serait intégré dans le pool.

2.3. Mandat de prestations confié à la Ville de Neuchâtel

Suite à la collaboration actuelle avec la Ville de Neuchâtel, cette dernière nous a proposé une solution de mandat de prestations, à l'image de celle appliquée actuellement à la Commune de Val-de-Ruz à la satisfaction de cette dernière. Le mandat consiste à conclure un contrat pour des services correspondant à un équivalent plein temps.

L'ASP est engagé, formé et équipé par la Ville de Neuchâtel. Il est rattaché au poste de Peseux et dépend opérationnellement du responsable de cette unité. Le contrat précise la mission et des rencontres régulières entre la Commune et le responsable de la sécurité publique permettent d'adapter la mission en fonction des besoins de la Commune. Le service est également assuré durant les vacances ou les absences pour maladie. Des renforts peuvent également être engagés en cas de manifestation. En contrepartie, l'ASP rattaché à Cortaillod est appelé à soutenir ses collègues lors de manifestations importantes à Neuchâtel. Le contrat porte sur une durée initiale de 4 ans et peut être reconduit ou non.

3. Aspects financiers

Le tableau suivant résume les aspects financiers des solutions envisagées en comparaison avec la situation qui prévaut dans le budget adopté pour 2024. La solution de coopération avec les autres communes présente les mêmes coûts que celle de l'ASP engagé par la Commune.

Charges	ASP communal	Mandat – Ville	Budget 2024
	Budget 2024	de Neuchâtel	Budget 2024
	Fr.	Fr.	Fr.
Charges salariales	130'000.-		130'000.-
Charges de matériel	19'000.-		19'000.-
Mandat Neuchâtel			56'000.-
Frais de personnel		110'000.-	
Charges de matériel		10'000.-	
Véhicule		12'000.-	
Frais auxiliaires de personnel		4'000.-	
Total général (TTC)	149'000.-	136'000.-	205'000.-

Quelques remarques concernant ces données :

- Le montant du mandat comprend les charges salariales et le matériel, y compris le véhicule qui est fourni par la Ville ; cette solution permet d'économiser les charges de biens, de services et de matériel.
- Le véhicule de l'ASP communal a plus de 10 ans ; il est complètement amorti. En cas de rachat d'un nouveau véhicule, l'amortissement augmenterait en conséquence les charges pour la solution ASP engagé par la Commune.
- A noter que jusqu'à présent, l'ASP communal assurait la délivrance des commandements de payer. Pour pallier à son absence, la Commune a mandaté une société spécialisée pour un montant de 30'000 fr. Le maintien à terme de cette solution permet de renforcer la présence de l'ASP sur le terrain.

4. Proposition du Conseil communal

Après une pesée des intérêts, le Conseil communal propose de supprimer le poste d'ASP communal et de confier un mandat à la Ville de Neuchâtel. Les avantages de cette solution sont multiples. On peut relever en particulier les éléments suivants :

- En cas d'absence, la suppléance est assurée.
- Cette solution permet une économie des charges de biens et de matériel.
- La conduite de l'ASP est assurée par un encadrement professionnel.
- La Commune bénéficie des conseils des professionnels de la Ville de Neuchâtel en matière de sécurité publique.

Pour mettre en œuvre cette solution le plus rapidement possible, le Conseil communal demande d'augmenter la rubrique 36120.00 « Dédommagement de communes » dans le chapitre 11100 Sécurité communale d'un montant de 80'000 fr.

5. Impact sur la durabilité

La présente demande n'a pas d'impact sur les aspects financier et environnemental de la durabilité. Sur l'aspect sociétal, la sécurité publique constitue un élément important de puzzle permettant d'assurer la qualité de vie dans la Commune.

6. Conclusions

La Commune est tenue d'assurer de manière durable un service de sécurité publique. Afin d'améliorer ce service, le Conseil communal demande au Conseil général de soutenir sa proposition de confier cette tâche à la Ville de Neuchâtel. Dans cette optique, nous vous remercions par avance de bien vouloir accepter la demande de crédit budgétaire qui vous est proposée en adoptant le présent rapport et l'arrêté annexé.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Madame, Monsieur, l'assurance de notre parfaite considération.

Cortailod, le 6 mars 2024

Au nom du Conseil communal
Le président Le chef du dicastère
Claude Darbellay Christian Mamin

Réf. 011.000.1

h:\commune\la_direction\3_conseil-communal\4_rapports\creditbudgetaire-mandatsecuritepublique_jmp\rapp_creditbudgetaire-mandatsecuritepublique_20240306_jmp.docx

